

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**9 décembre 2010 – 18h30**

**Communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu**

### Ordre du jour

#### **1<sup>ère</sup> partie : CDRA à partir de 18h30**

- Urbanisme de qualité : dossier à engager
- Convention AGEDEN 2011
- Avancement de l'étude Transport Déplacement
- Tableaux de bord CDRA
- Questions diverses

#### **2<sup>ème</sup> partie : SYMBORD à partir de 19h15**

Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 14/10/10

- Changement de nomenclature comptable
- Indemnités de conseil au Receveur
- Action sociale
- Création d'un poste de rédacteur chef
- Rencontres Nationales des SCOT 2011
- Information sur :
  - ✓ Groupes de travail SCOT/CDRA
  - ✓ Constat d'étape après 3 ans de mise en œuvre du SCOT
  - ✓ Recours juridiques à l'encontre du SCOT
  - ✓ Communication
- Calendrier des réunions du 1<sup>er</sup> semestre 2011
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h40

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : CDRA

---

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BONNARD Olivier, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GIROUD Christian, HOTE Daniel, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RAY Albert, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain.

**Pouvoirs** : Monsieur BRENIER donne pouvoir à Monsieur DAINA, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur MOYNE-BRESSAND donne pouvoir à Monsieur DESCAMPS, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur BONNARD, Monsieur VIRY donne pouvoir à Monsieur RIVAL, Monsieur TESTE donne pouvoir à Monsieur MOLINA

---

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

### **Inscription des questions diverses CDRA :**

Pas de questions diverses.

1. Dispositif Urbanisme de qualité
------------------------------------

### **L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

L'action 2-3 du CDRA "Favoriser un urbanisme de qualité" prévoit d'accompagner les communes lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme conformément aux orientations du SCOT.

C'est une démarche volontaire de la commune pour financer une réflexion complémentaire à celle du PLU.

Pour rappel, l'action prévoit notamment un programme d'information-sensibilisation avec le CIFODEL et le CAUE spécifique au territoire.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ce programme d'information-sensibilisation des communes, il est proposé aux conseillers syndicaux d'en valider le principe pour les années 2010 et suivantes du CDRA 2.

La proposition de thématique suivante a été proposée aux membres du bureau syndical :

Programme de formations pour favoriser un urbanisme de qualité :

- préparation d'un atelier 3 sur la Mise en œuvre d'un PLU le 9 et 10 décembre 2010  
Une visite de terrain est prévue le 17 décembre.
- Formations à venir sur 2011 : Grenelle de l'environnement dans les documents d'urbanisme / Eco-quartier

Les membres du bureau ayant accepté la possibilité d'ouvrir les sujets de formation et de visite selon les sujets ou domaines souhaités par les élus, la proposition est faite aux conseillers syndicaux qui la valident.

Pour information : Les PLU non arrêtés avant le 13/01/2011 seront des « PLU Grenelle », ils devront donc prendre en compte les préconisations du Grenelle de l'Environnement.

Par ailleurs, un projet de loi est en cours d'examen au Sénat puis à l'Assemblée Nationale intégrant des dispositions selon lesquelles, les territoires qui ont un document approuvé ont 3 ans à compter de la date du 13/01/2011 pour prendre en compte le Grenelle 2.

En l'état du texte présenté aux parlementaires, une mise en révision serait quasiment obligatoire pour ces documents dans les 3 prochaines années.

**Objet : Action transversale CDRA : dispositif Urbanisme de Qualité**

L'action 2-3 "Favoriser un urbanisme de qualité" prévoit d'accompagner les communes lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme conformément aux orientations du SCOT.

C'est une démarche volontaire de la commune pour financer une réflexion complémentaire au PLU.

L'action prévoit notamment un programme d'information-sensibilisation avec le CIFODEL et le CAUE spécifique au territoire.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ce programme d'information-sensibilisation des communes, il est proposé aux conseillers syndicaux

**d'en valider le principe** pour l'année 2010 et les années suivantes du CDRA 2 et **d'autoriser** le Président à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou conventions correspondants dans la mesure où les marchés lancés respectent les budgets alloués.
- signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette action
- solliciter les subventions correspondantes de la Région et du Département

**ADOPTÉ** : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**2. Convention AGEDEN – Information énergie – Année 2011**

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

Cette convention comprend 4 grands types d'actions (Sensibiliser et mobiliser, Informer, Accompagner et Réaliser, Evaluer et coordonner).

Ces actions sont déclinées par année et feront l'objet d'un bilan en fin d'année et d'ajustements nécessaires.

Il est proposé aux conseillers syndicaux de valider le principe des actions de cette convention pour l'année 2011.

Cette année 2011 devrait renforcer le volet accompagnement de l'action (pour être dans le concret pour des projets de collectivité de maîtrise de l'énergie ou réhabilitation thermique).

Le montant proposé pour 2011 était de 42 745 € mais il a été arbitré à 37 445 € par le Comité de pilotage CDRA du 6 décembre 2010.

**Objet : Action transversale CDRA : Convention AGEDEN – Information Energie – Année 2011**

La convention entre l'AGEDEN et le SYMBORD pour les 5 ans du CDRA a été signée le 28 septembre 2009. Pour rappel, elle comprend 4 grands types d'actions : Sensibiliser et mobiliser, Informer, Accompagner et Réaliser, Evaluer et coordonner

Ces actions sont déclinées par année et feront l'objet d'un bilan en fin d'année et d'ajustements nécessaires.

Le budget total de l'action est de 37 445 € pour l'année 2011. Les financements sont de 80 % (40 % Région et 40% Département par le CDRA).

Reste à la charge du SYMBORD 7 489 € pour l'année 2011 (prévu dans la cotisation annuelle CDRA).

Après en avoir délibéré, la Conseil syndical **DECIDE**

- de valider le principe des actions de cette convention pour l'année 2011

- d'autoriser le Président à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la convention correspondante dans la mesure où les marchés lancés respectent les budgets alloués.
  - signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette action
  - solliciter les subventions correspondantes

**ADOPTÉ** : à 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

### 3. Avancement de l'étude Transport Déplacement

**Ce point d'information a été présenté en Bureau syndical qui a convenu de le mettre à l'ordre du jour du Conseil syndical du 9 décembre 2010.**

L'étude est menée

- à l'échelle du grand Nord Isère (3 CDRA – 2 SCOT) afin d'atteindre une échelle pertinente de réflexion et d'action.
- avec les partenaires Autorité Organisatrice de Transport (AOT) : CAPI, Région et Département

Un diagnostic a été présenté en septembre 2010.

Un forum Mobilité a été organisé le 20/11/10. 4 thèmes sont ressortis (transports avec l'agglomération lyonnaise, transports à la demande, covoiturage et déplacements doux). Une gamme d'actions peut être menée par les communes et communautés de communes à l'échelle des CDRA. D'autres actions nécessiteront une mobilisation plus large (notamment de la Région, Conseil Général, SYTRAL...).

Un prochain comité de pilotage de l'étude aura lieu le 22/12/10 pour présenter et valider les grands Enjeux

Le rendu final de l'étude est prévu au 1er trimestre 2011 – Fiches actions

La synthèse du Forum du 20/11/10 est remise aux conseillers présents.

Les 4 grands enjeux proposés par le Bureau d'études et validés par les élus présents au Forum sont :

#### **L'enjeu des déplacements vers Lyon et les zones d'activités périphériques**

- 1- Une organisation coordonnée à l'échelle de la vallée urbaine des rabattements vers les gares
- 2- Approfondir deux scénarios de transport en commun en site propre entre Crémieu et Lyon :
- 3- Les complémentarités TransIsère / TER
- 4- La communication et la promotion de l'offre
- 5- La mobilité des jeunes

#### **Les transports en commun de proximité**

- 1- Le transport à la demande (TàD) est une priorité de travail pour l'ensemble du territoire
- 2- Optimiser et mutualiser les moyens actuels :
- 3- Sensibiliser, communiquer, porter à connaissance.
- 4- Rechercher une cohérence d'ensemble, de la contrainte à l'incitation

#### **Le covoiturage : une solution efficace nécessitant une animation intensive**

- 1- Un site de mise en relation
- 2- Expérimentation du covoiturage dynamique.
- 3- L'animation du dispositif
- 4- Des axes de covoiturage spontané
- 5- La priorisation de stationnement
- 6- Le réseau autoroutier

#### **Les modes doux : un potentiel de développement considérable**

- 1- Réaliser un schéma directeur de mobilité douce du Nord Isère
- 2- La desserte et la réalisation d'aménagements
- 3- L'information, la formation, la sensibilisation des élus et citoyens
- 4- Valoriser le projet ViaRhône

En raison de la qualité du travail fourni par le bureau d'études, Monsieur MENUET propose d'inviter ALTERMODAL au prochain conseil syndical prévu le 24 février 2011 afin qu'il présente ses travaux qui ont des répercussions importantes sur le territoire.

Il sera possible d'échanger avec lui et cela permettra une bonne restitution de cette étude.

#### 4. TABLEAU DE BORD CDRA mai-octobre 2010

##### **1/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (06/12/2010)**

###### **- Affectation des crédits Pôles urbains – Déplacements doux**

Les crédits pour les projets sur les Pôles urbains de Crémieu-Villemoirieu, Les Avenières et Montalieu-Vercieu ont été affectés.

###### **- Participation à la démarche CREAIFIL**

La Région Rhône-Alpes trouve que la création d'entreprises est faite de manière désordonnée sur son territoire et souhaite la création d'un fil conducteur entre les différentes structures qui sont des portes d'entrées sur des territoires. C'est une démarche pour qu'il n'y ait plus qu'un interlocuteur unique fonctionnant en réseau. La Chambre Régionale de Commerce est très attachée à cette coordination.

Notre territoire étant déjà organisé au travers de la plateforme d'initiatives locales NORD ISERE INITIATIVE et notamment ses postes de création d'entreprises, les élus sont actuellement peu intéressés par l'adhésion à la démarche CREAIFIL.

La Région propose de financer à 100% le diagnostic au 1<sup>er</sup> semestre 2011 pour voir ce qui fonctionne ou pas.

La réflexion sera suivie par le Conseil syndical.

###### **- Point sur les études en cours :**

###### ➤ Patrimoine :

L'inventaire quantitatif a permis de répertorier 1440 éléments de patrimoine sur les 42 communes.

Chaque commune est invitée à sélectionner de 3 à 4 éléments qui pourront faire l'objet de restauration et de valorisation. Les grandes orientations seront présentées au Conseil syndical de février 2011.

Attention il s'agit d'actions financées par la Région à 25% seulement (Financement complémentaire du Conseil Général de l'Isère sur la dotation territoriale).

###### ➤ Déplacement Nord Isère (développé auparavant au point 3)

###### ➤ Haut Débit Isère :

En 2008, une étude sur l'aménagement du Nord Isère en Très Haut Débit a été initiée à l'échelle des 5 CDRA du Nord Isère. Lors de la conclusion de l'étude, le Conseil Général de l'Isère a annoncé son souhait de réfléchir à un réseau d'initiative publique sur l'ensemble du territoire départemental.

Le 15 novembre 2010, M. GALVIN, vice-président du CG38 est venu présenter aux représentants des 5 CDRA du Nord Isère le projet de schéma d'aménagement numérique (prévu en 2011) comprenant différents scénarii d'accès au très haut débit numérique.

##### **2/ Dossiers CDRA engagés le 06/12/10 :**

1-1 Etude de cadrage urbain	Commune de Crémieu-Villemoirieu
1-1 Etude centre bourg	Commune de Montalieu-V.
2-3 Favoriser un urbanisme de qualité 2011	SYMBORD
7-2 Convention AGEDEN 2011	SYMBORD
8-5 Promotion économique 2011	SYMBORD
9-3 Regroupement filière Bois	CRPF
12-1 Rapprochement Ecoles-Entreprises 2011	CLD Boucle du Rhône
13-1 Modernisation camping Vallée Bleue	Régie Vallée Bleue
13-2 Aménagement Vallée Bleue	Régie Vallée Bleue
17-2 Festival Ninon Vallin	Association Ninon Vallin 2011
Postes d'animation	SYMBORD, CLD, CCI Nord Isère, Nord Isère Initiative.

5. Questions diverses CDRA
----------------------------

Pas de questions diverses.

La séance est suspendue à 19h15 pour accueillir les conseillers syndicaux non concernés par la compétence CDRA.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : SYMBORD

---

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, ANDREU Jean-Louis, BLEROT Georges, BON Bruno, BONNARD Olivier, BOSSY Claude, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, DEZEMPTTE Gérard, GAUTHIER Patrick, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, PAVIET-SALOMON André, RAY Albert, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SBAFFE Jean-Louis, TOURNIER Marcel, TUDURI Alain.

**Pouvoirs** : Monsieur BRENIER donne pouvoir à Monsieur DAINA, Monsieur ZAMBERNARDI donne pouvoir à Monsieur MENUET, Monsieur MOYNE-BRESSAND donne pouvoir à Monsieur DESCAMPS, Monsieur LOUVET donne pouvoir à Monsieur BONNARD, Monsieur VIRY donne pouvoir à Monsieur RIVAL, Monsieur TESTE donne pouvoir à Monsieur MOLINA, Madame SAINT GENIS donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTTE, Madame PAIN donne pouvoir à Monsieur JOANNON.

---

La séance reprend à 19h20.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

**Approbation du compte-rendu :**

Monsieur PAVIET-SALOMON fait remarquer que le dossier petite enfance, dont il est question dans le compte-rendu, a été rejeté par la Région Rhône-Alpes car il n'a pas été suffisamment défendu.

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 14 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

**Inscription des questions diverses SYMBORD :**

Pas de questions diverses.

6. Changement de nomenclature comptable
---

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

A compter de l'exercice 2011, le cadre budgétaire et comptable M1/5/7 des syndicats mixtes sera supprimé.

En application de l'article L.5722-1 du CGCT, le budget 2011 du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné devra être présenté, voté et exécuté conformément au cadre budgétaire et comptable des communes de 3500 à moins de 10000 habitants soit la M14.

Il convient donc de délibérer afin d'annuler et remplacer la délibération du 25 avril 2002.

**Les membres du Bureau n'ont pas souhaité inviter Monsieur le Trésorier et ne souhaitent pas rentrer dans le détail des modifications apportées par ce changement de nomenclature.**

**Objet : Changement de nomenclature comptable**

La suppression du cadre budgétaire et comptable M1/5/7 des syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du CGCT à compter de l'exercice 2011 implique un changement de nomenclature comptable.

En application de l'article L.5722-1 du CGCT, les budgets du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné devront être présentés, votés et exécutés conformément au cadre budgétaire et comptable des communes de 3500 à moins de 10000 habitants soit la M14.

A compter de l'exercice 2011, les budgets du Syndicat Mixte auront les caractéristiques suivantes :

- Nomenclature : M14
- Type de nomenclature : nature avec présentation croisée à la fonction
- Codification fonctionnelle : M14 fonctionnelle abrégée
- Niveau de vote : chapitre (sections de fonctionnement et d'investissement)

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération prise le 25 avril 2002.

**ADOPTÉ** : à 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

7. Indemnités de conseil au Receveur
--------------------------------------

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

En juillet dernier, Monsieur DUBOS, Receveur de la Trésorerie de Crémieu a pris sa retraite et a fait l'objet d'un remplacement par Monsieur ROSTAIN.

Il est proposé au Conseil syndical de reporter le versement de cette indemnité de conseil au nouveau Receveur de Crémieu.

**Objet : Indemnités de conseil au Receveur**

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a autorisé les comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal ou d'un établissement public local à fournir aux collectivités concernées des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement de documents budgétaires et comptables
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- la gestion économique en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite indemnité de conseil dont le montant est calculé en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices, selon un barème figurant dans l'arrêté susvisé.

A chaque renouvellement de cette assemblée, et en cas de changement de receveur, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur Didier ROSTAIN ayant pris ses fonctions le 22 juillet 2010 en remplacement de Monsieur DUBOS, le Conseil décide d'adopter, à partir de cette date et pour la durée de sa gestion, le principe du versement à Monsieur ROSTAIN de l'intégralité de l'indemnité à laquelle il peut prétendre en contrepartie des prestations que la collectivité pourra lui demander.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget.



**ADOPTÉ** : à 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

8. Action sociale : adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers syndicaux que le Syndicat Mixte a été saisi, comme toutes les collectivités du département de l'Isère, par le Centre de Gestion de l'Isère au sujet de la mise en œuvre de l'action sociale au sein des collectivités.

Par délibération du 22 juin 2010, les conseillers syndicaux ont souhaité formaliser leur intérêt vis-à-vis de ce dispositif.

La procédure de marché public engagée par le Centre de gestion est arrivée à son terme. Ainsi, avec tous les éléments définitifs en sa possession, le Syndicat Mixte doit décider de son adhésion.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte ne propose actuellement à ces agents en matière d'action sociale, que la possibilité de souscrire à la garantie maintien de salaire (conformément à la décision prise lors du débat d'orientations budgétaires en conseil syndical du 5 février 2009). Malgré cet accord aucun contrat n'a encore été mis en place, faute d'informations suffisantes de la part de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et du Centre de Gestion de l'Isère, informations qui permettront aux agents de se prononcer sur leur adhésion ou non à cette garantie maintien de salaire.

Cette action du Centre de Gestion permettra aux agents de se positionner et de bénéficier de tarifs et de garanties plus intéressants.

Monsieur le Président précise que des collectivités proches du Syndicat Mixte octroient des avantages à leurs agents et qu'il est important pour les structures qu'elles ne créent pas dans leurs décisions de disparités trop importantes les unes envers les autres.

Il est proposé aux élus que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

La durée du contrat est de 5 ans avec un effet au 1er janvier 2011. Le contrat peut être prolongé d'une année.

Il est rappelé que cette adhésion à ces dispositifs n'a aucune incidence budgétaire pour le Syndicat Mixte. Elle permet aux agents d'avoir l'opportunité de bénéficier de ces offres, et de décider librement de souscrire ou non aux prestations retenues.

Monsieur BONNARD précise qu'une étude faite au sein de la Communauté de Communes montre que le dispositif n'est pas fiable et qu'il est préférable de patienter.

Monsieur PAVIET-SALOMON intervient car selon le Centre de Gestion de l'Isère tout est conforme.

Monsieur MENUET propose de prendre la délibération et de contacter les personnes des différentes collectivités afin d'obtenir d'avantages d'informations.



**Objet : Adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

La durée du contrat est de 5 ans avec un effet au 1er janvier 2011. Le contrat peut être prolongé d'une année.

Il est rappelé que cette adhésion à ces dispositifs n'a aucune incidence budgétaire pour le Syndicat Mixte. Elle permet aux agents d'avoir l'opportunité de bénéficier de ces offres, et de décider librement de souscrire aux prestations retenues.

Après en avoir délibéré,

Le conseil syndical **DECIDE**

- d'adhérer au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants : lot 1 protection santé complémentaire, lot 2 prévoyance contre les accidents de la vie, lot 3 garantie dépendance.
- d'autoriser le Président à signer le contrat-cadre et tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- de confier la mise en œuvre de ce dispositif au Président du Syndicat Mixte.

**ADOPTÉ** : à 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

9. Création d'un poste de rédacteur chef

Monsieur MENUET prie l'agent concerné de quitter la salle le temps d'examiner ce point.

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

Suite à la réussite de l'examen professionnel de rédacteur chef de l'assistante de gestion du Syndicat Mixte, Monsieur le Président propose la transformation de son poste. Celle-ci aura une incidence budgétaire d'environ 40 euros par mois pour le Syndicat Mixte.

Le tableau des emplois du Syndicat Mixte sera ainsi modifié comme suit :

<b>SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE</b>					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Assistante de gestion	Rédacteur chef	B	0	1	TC
Assistante de gestion	Rédacteur principal	B	1	0	TC
Animateur CDRA	Attaché	A	1	1	TC
Chargé de mission Tourisme	Attaché	A	1	1	TC
Chef de projet SCOT	Ingénieur principal	A	1	1	TC

La suppression du poste de rédacteur principal a fait l'objet de la saisine du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, celui-ci rendra son avis le 16 décembre 2010.

*\*Hors séance : le CTP a rendu un avis favorable le 16 décembre 2010, le poste de rédacteur principal est donc supprimé.*

**Objet : Création d'un poste de rédacteur chef et suppression du poste de rédacteur principal correspondant à la fonction d'assistante administrative et financière**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 et vu la saisine du CTP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de supprimer le poste de rédacteur principal à temps complet, correspondant à la fonction d'assistante administrative et financière, pour avancement de grade.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur chef à temps complet pour la fonction d'assistante administrative et financière du Syndicat Mixte.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de modifier comme suit le tableau des emplois du Syndicat Mixte :

<b>SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE</b>					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Assistante de gestion	Rédacteur chef	B	0	1	TC
Assistante de gestion	Rédacteur principal	B	1	0	TC
Animateur CDRA	Attaché	A	1	1	TC
Chargé de mission Tourisme	Attaché	A	1	1	TC
Chef de projet SCOT	Ingénieur principal	A	1	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**ADOPTÉ** : à 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

## 10. Organisation des 7<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCOT 2011 (RNS)

*Pour rappel : la démarche inter-Scot*

*En 2004, les élus de l'aire métropolitaine lyonnaise ont souhaité engager une coopération, s'affranchissant des limites administratives, afin de répondre, à une échelle pertinente, aux enjeux urbains, démographiques, économiques, environnementaux, de flux... que connaissent les territoires. Cette coopération dite « inter-Scot » vise donc à accorder les politiques d'urbanisme et de planification des 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise.*

*L'inter-Scot est une démarche innovante, sans cadre réglementaire et administratif. Il s'appuie sur la volonté des élus de l'aire métropolitaine lyonnaise à travailler ensemble et sur l'apport technique apporté par les chefs de projet SCOT et l'agence d'urbanisme de Lyon, maître d'œuvre de la démarche.*

*Lors de la précédente rencontre des Présidents le 6 mai 2010, les Présidents des 11 SCOT se sont accordés pour travailler entre 2010 et 2014 sur les priorités suivantes :*

- élaboration d'une charte commerciale à l'échelle de l'inter-Scot,
- élaboration d'un « livre blanc » sur le site d'interface autour de Saint Exupéry,
- élaboration d'un schéma commercial et d'un schéma fluvial
- communication autour de « l'idée métropolitaine » dans les territoires de l'inter-Scot
- organisation des Rencontres Nationales des SCOT 2011

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

**Suite au dernier conseil, des précisions ont été apportées concernant l'organisation des RNS qui se tiendront en juin 2011:**

- Site pressenti pour l'accueil des 500 participants : Opéra de Lyon (conférence) et Hôtel de Ville de Lyon (réception)
- Date : 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet (d'après la disponibilité de l'Opéra)
- Mise à disposition gracieuse des locaux (opéra et hôtel de ville), seules les prestations associées sont facturées
- Validation avec l'Agence d'Urbanisme pour que ¼ du budget annuel consacré à l'inter-Scot soit, pour 2011 attribué pour l'organisation des RNS

Les 11 syndicats mixtes de SCOT de l'inter-Scot ont souhaité déléguer certaines missions d'organisation techniques, financières et administratives à l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Cette délégation est formalisée par la signature d'une convention partenariale entre les SCOT de l'inter-Scot et l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Le financement des RNS reposera sur les frais d'inscriptions, les partenariats et sponsoring et à hauteur de ¼ sur le budget inter-Scot 2011. Le budget des RNS sera établi à l'équilibre. Pour autant, les 11 syndicats mixtes s'engagent à prévoir au budget 2011 une éventuelle participation financière, définie au prorata de la population, aux frais d'organisation des RNS.

Pour le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, la participation **éventuelle** est estimée à 2 200 euros.

**Le Conseil Syndical doit débattre et délibérer pour :**

- **autoriser le président à signer la convention et tous les actes administratifs nécessaires au bon déroulement des Rencontres Nationales des SCOT,**
- **prévoir au prochain budget la somme de 2200 € comme participation éventuelle aux frais d'organisation des Rencontres**

Monsieur BONNARD rappelle ses réserves sur la démarche inter-Scot et considère qu'un budget de 200 000 euros est très élevé pour une structure qui n'est pas obligatoire.

Pour autant, il ne remet pas en cause les rencontres entre techniciens qui sont importantes.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite également que le Syndicat Mixte n'y participe pas afin de préserver l'argent public.

Monsieur MENUET rappelle que la démarche inter-Scot dispose d'un budget annuel d'environ 200 000 euros pour la réalisation d'études, d'analyses et de documents, la participation financière du Syndicat Mixte à cette démarche étant de 5000 € HT/an.

Le travail concernant l'inter-Scot se fait tout au long de l'année (par les techniciens et les présidents).

Ces 2 jours ne sont qu'un rendu un peu réducteur de l'ensemble du travail fait en Inter-Scot sur l'ensemble du territoire national.

Il propose à l'ensemble des conseillers qu'un plus grand nombre d'élus soient présents à cette manifestation afin qu'ils puissent en prendre connaissance par eux-mêmes.

Monsieur DEZEMPTTE propose un vote à bulletin secret pour cette délibération.

Monsieur MENUET accepte cette proposition et propose un vote OUI pour les personnes favorables aux 2 points prévus dans la délibération et un vote NON pour ceux qui y sont défavorables.

Monsieur GINDRE, secrétaire de séance, rappelle les pouvoirs et précise qu'il y a 41 votants.

Il se charge également du dépouillement.

**Le résultat du vote est le suivant :**

**OUI 23 voix**

**NON 18 voix.**

**Objet : Signature d'une convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage entre l'inter-Scot ou les Syndicats Mixtes de l'inter-Scot et l'Agence d'Urbanisme de Lyon**

Les syndicats mixtes porteurs des SCoTs de la métropole lyonnaise, engagés depuis 2004 au sein d'une démarche « inter-Scot » de coopération et d'échanges entre les structures porteuses de SCoT, ont décidé collectivement le 6 mai 2010 de présenter une candidature commune en vue de la tenue à Lyon les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011 des 7<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT (RNS). Cette candidature a été retenue.

L'organisation des RNS par l'inter-Scot constitue une occasion unique de capitaliser et communiquer sur cette démarche et son « grand territoire d'appartenance ».

Pour mener à bien l'organisation des RNS qui se tiendront à Lyon les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011, les syndicats mixtes de SCoT devront établir des accords (convention) afin de :

- Valider l'inscription des RNS 2011 au programme de travail inter-SCoT, tel que les présidents de SCoT l'ont souhaités lors de leur rencontre du 6 mai 2010, aux côtés des trois priorités qui seront : mieux diffuser « l'idée métropolitaine » à l'intérieur des territoires, renforcer le travail coopératif sur les espaces à enjeux aux limites des Scot et élaborer un schéma commercial et schéma portuaire métropolitain.
- Définir les modalités de préparation des RNS entre les structures porteuses des SCoTs de la métropole lyonnaise, réunis dans la démarche inter-Scot, et l'Agence d'Urbanisme, à qui ils délèguent la mission de centraliser et coordonner les démarches administratives et budgétaires nécessaires à la préparation de cette manifestation, dans le cadre d'un pilotage partenarial.

Le financement des RNS reposera sur les frais d'inscriptions, les partenariats et sponsoring et à hauteur de ¼ sur le budget inter-Scot 2011.

Le budget des RNS sera établi à l'équilibre. Pour autant, les syndicats mixtes s'engagent à prévoir au budget 2011 une participation financière, définie au prorata de la population, aux frais d'organisation des RNS, soit pour le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné une participation éventuelle de 2 200 €.

Afin de permettre à l'Agence d'Urbanisme de Lyon de lancer l'organisation des RNS, il est demandé aux conseillers syndicaux :

- d'autoriser le président à signer la convention et tous les actes administratifs nécessaires au bon déroulement des Rencontres Nationales des SCoT,

- de prévoir au prochain budget la somme de 2200 € comme participation éventuelle aux frais d'organisation des Rencontres.

Le conseil syndical, après en avoir débattu,

**DECIDE,**

- d'autoriser le président à signer la convention et tous les actes administratifs nécessaires au bon déroulement des Rencontres Nationales des SCoT,

- de prévoir au prochain budget la somme de 2 200 € comme participation éventuelle aux frais d'organisation des Rencontres Nationales des SCoT 2011.

**ADOPTÉ** : à 23 voix pour, 18 voix contre, 0 abstention

11. Groupes de travail « Evolution SCOT ? » et « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ? »

**L'information suivante a été donnée au Bureau syndical le 22 novembre dernier :**

Composition des groupes de travail créés lors du précédent conseil syndical :

**GRUPE DE TRAVAIL « EVOLUTION SCOT ? » piloté par Bruno GINDRE**

Collectivités	Noms
CCIC	- Adolphe MOLINA - Georges BLEROT
CCPC	- Olivier BONNARD - Jean-Claude CHAMPIER
CCPDLS	- Gérald JOANNON - Gilbert CHEVROT
TJ	- Elisabeth ROUX

**GRUPE DE TRAVAIL « DISSOCIATION DES COMPETENCES SCOT/CDRA ? » piloté par Christian GIROUD**

Collectivités	Noms
CCIC	- Daniel HOTE - Louis DAINA
CCPC	- Jean-Claude BUHAGIAR - Christian RIVAL
CCPDLS	- Alain TUDURI - Daniel BERETTA
TJ	- Jean-Louis SBAFFE

La première réunion des 2 groupes de travail a eu lieu avant le conseil syndical, de 17h30 à 18h30.

Comme validé au Conseil syndical d'octobre, les élus référents de chaque groupe de travail (M. GINDRE et M. GIROUD) présentent au conseil syndical la « feuille de route » à suivre pour répondre aux deux questionnements : « Evolution du SCOT ? » et « Dissociation des compétences SCOT/CDRA ? ».

### **Groupe de travail : Evolution du SCOT - Présentation par Monsieur GINDRE**

Tous les membres du groupe étaient présents pour cette 1<sup>ère</sup> réunion.

Monsieur GINDRE propose sa feuille de route en précisant que la commission va réfléchir aux griefs faits au SCOT (avantages et inconvénients) et au fonctionnement du Syndicat Mixte en ce qui concerne le SCOT.

#### **Feuille de route 2011 :**

2 réunions :

1/ Fonctionnement du SYMBORD à propos du SCOT : Le lundi 24 janvier à 18h00 à la CCIC

- Les souhaits des élus
- Inventaire de ce qui fonctionne et de ce qui doit être amélioré.

2/ Mise en révision du SCOT : Le lundi 21 février à 18h00 à la CCIC

- Evolution du cadre réglementaire
- Motivations
- Avantages
- Inconvénients

Monsieur MARTIN souhaite savoir si la réunion prévue le 21 février permettra une présentation en Conseil syndical 3 jours plus tard et ainsi une validation définitive sur la question de mise en révision du SCOT.

Monsieur GINDRE précise que les dates de réunion sont proches afin de garder un dynamisme dans le traitement de ce sujet. De plus, la présentation ne pourra se faire au Conseil syndical puisque la convocation et l'ordre du jour du Conseil syndical du 24 février auront été fixés auparavant. Le conseil syndical n'aura donc pas à se positionner lors du prochain conseil sur l'éventualité d'une révision.

La feuille de route proposée par la commission « Evolution SCOT ? » est validée par les conseillers syndicaux.

### **Groupe de travail : Dissociation des compétences SCOT/CDRA - Présentation par Monsieur GIROUD**

Cette commission traite de la séparation éventuelle des compétences du Syndicat Mixte.

Ce sujet est plus politique que technique. Tous les membres du groupe étaient présents et ont pu s'exprimer librement en toute franchise.

Nous ne transcrivons que les réflexions globales.

Il est important de bien mesurer les enjeux entre le SCOT et le CDRA

Est-ce que le CDRA est vraiment le bras armé du SCOT et faut-il une seule structure ?

3 points forts :

- 1- s'il y a une évolution au niveau du SCOT cela simplifiera les relations à l'intérieur du Syndicat Mixte donc le SCOT ne doit-il pas évoluer ? Peut être une solution dans la modification de la date de référence ou une évolution du SCOT  
Le Syndicat Mixte doit être un appui aux communes et non en opposition
- 2- Constat du fonctionnement : il est impossible de continuer en l'état
  - 1<sup>ère</sup> solution : séparer les compétences par 2 structures : avantages / inconvénients
  - 2<sup>ème</sup> solution : le CDRA dure encore 2 ans, des réformes étant en cours (réforme territoriale) maintien de l'outil SYMBORD pendant 2 ans et étude d'une solution plus interne de « SOUS SYMBORD » avec 2 autonomies de fonctionnements : avantages / inconvénients

Prévoir une incidence juridique et financière donc travail en interne à prévoir

### 3- L'évolution de Tignieu-Jamezieu

Prochaine réunion le même jour que le conseil syndical soit le 24 février 2011 à 17h à la CCIC.

A cette réunion seront proposés différents scénarii avec des coûts et une première approche juridique. Le tout avec le prisme avantage/inconvénient

La feuille de route proposée par la commission « Dissociation des compétences SCOT/ CDRA ? » est validée par les conseillers syndicaux.

Monsieur PAVIET-SALOMON précise que la commune de Tignieu-Jamezieu fait partie des 2 commissions pour une durée indéterminée jusqu'à la décision du Préfet sur son intégration ou non à la CAPI.

Au regard des propositions faites par les 2 groupes de travail et des échanges, le conseil syndical a validé les « feuilles de route » pour les 2 groupes.

## 12. Constat d'étape après 3 ans de mise en œuvre du SCOT

Le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, approuvé le 13 décembre 2007, est en phase de mise en œuvre depuis 3 ans. Il est proposé au conseil syndical de faire un constat d'étape de la prise en compte des orientations du SCOT dans les documents d'urbanisme et du suivi du SCOT effectué depuis son approbation. Cette présentation pourra nourrir les réflexions du groupe de travail « Evolution SCOT ? ».

La présentation effectuée porte sur l'état d'avancement des procédures de mise en révision des PLU et les capacités foncières disponibles dans les PLU approuvés. D'autres thématiques pourraient faire l'objet de présentation si le Conseil syndical le souhaite.

### Objectifs du constat d'étape :

- Donner des grandes tendances, après 3 ans de mise en œuvre du SCOT

### Eléments de référence pris en compte

- Statistiques et tendances formulées au regard des éléments en la possession du Syndicat Mixte et des avis formulés par le Syndicat Mixte
- Pas de présentation nominative qui met en exergue une commune
- Ne tient pas compte des procédures juridiques en cours ou passées que peuvent connaître les PLU

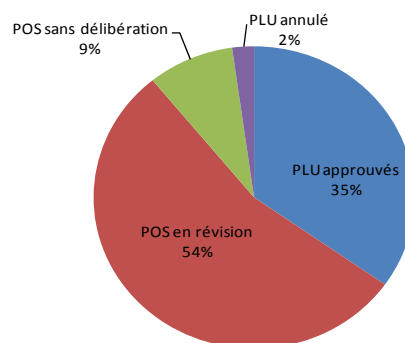
### 1. Etat d'avancement des procédures de mise en révision des PLU

#### Sur les 46 communes en date du 9/12/2010:

- 4 POS
- 25 POS en révision
- 16 PLU approuvés +1 PLU annulé

#### Parmi les 4 POS :

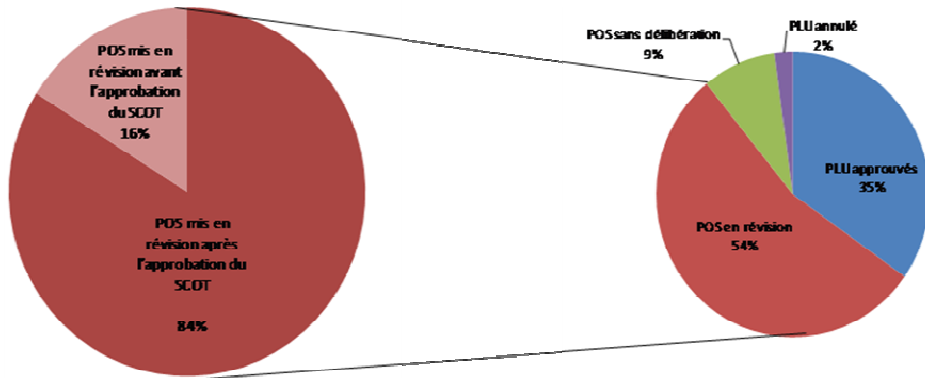
- 2 POS sans démarche connue
- 2 POS avec délibération de principe (Cahiers des charges en cours)



#### Parmi les 25 POS en révision :

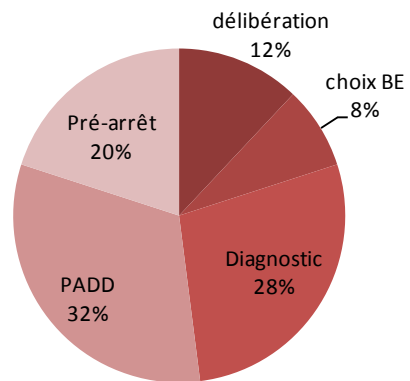
- 21 POS mis en révision après l'approbation du SCOT
- 4 POS mis en révision avant l'approbation du SCOT





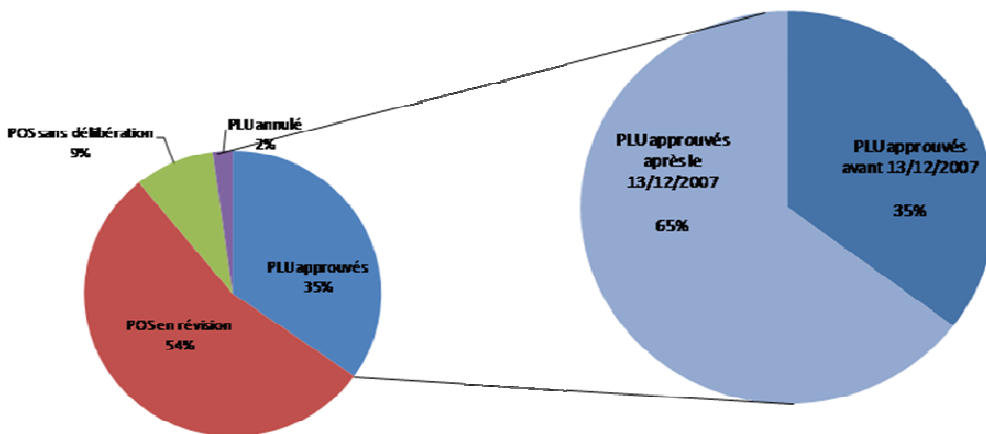
**Parmi les 25 POS en révision :**

- Phase d'élaboration :
  - Délibération : 3
  - Choix BE : 2
  - Diagnostic : 7
  - PADD : 8
  - Pré-arrêt : 5
- 4 POS mis en révision avant l'approbation du SCOT



**Parmi les 16 PLU approuvés + 1PLU annulé :**

- 6 PLU approuvés avant l'approbation du SCOT
- 10 PLU + 1 PLU annulé approuvés après le SCOT



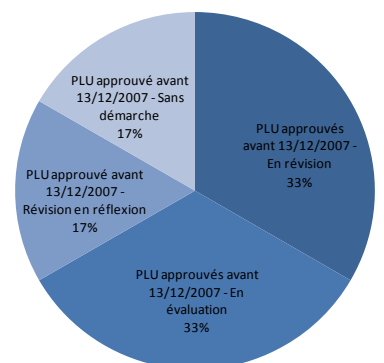
**Parmi les 6 PLU approuvés avant le SCOT : d'après L.123-1 du CU : PLU à évaluer**

Sur les 6 PLU à évaluer :

- 2 PLU sont en révision générale
- 2 PLU en évaluation
- 1 PLU révision en réflexion
- 1 PLU sans démarche

**Les 11 PLU approuvés après le SCOT sont réputés favorables d'après le L.123-1 du CU**

Pas de démarche connue concernant le PLU annulé



## 2. Analyse des capacités foncières prévues dans les PLU : règle générale

Rappel : Calcul des capacités foncières prévues au SCOT :

Nombre de logements à créer selon les perspectives d'évolution démographique de la commune (10, 15, 20, 30%)

Réparti selon

- Des principes de densification (renouvellement urbain, morcellement, extension)
- Des formes urbaines (individuel, groupé, collectif)
- Des densités de formes (logt/ha)

= **Capacités foncières théoriques prévues au SCOT**

**Capacités foncières totales** prévues au SCOT = Capacités foncières théoriques définies au regard des besoins en logement X taux de rétention foncière (1,5 à 2 selon le type de communes)

Analyse des capacités foncières prévues dans les PLU :

- s'appuie sur l'examen des PLU transmis au Syndicat Mixte pour avis
- ne porte que sur les PLU examinés sur la base du PADD du SCOT débattu (15/09/2005)
- Soit 13 PLU

4 PLU approuvés

13 PLU approuvés après 15/09/2005

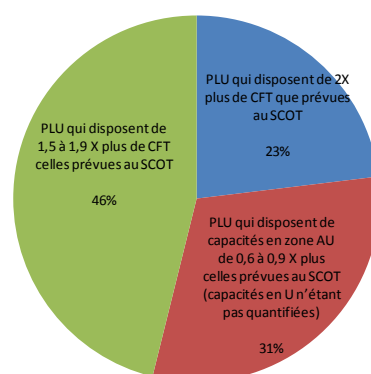


**Analyse des capacités foncières totales prévues dans les PLU visés après 15/09/2005 (soit 13 PLU) :**

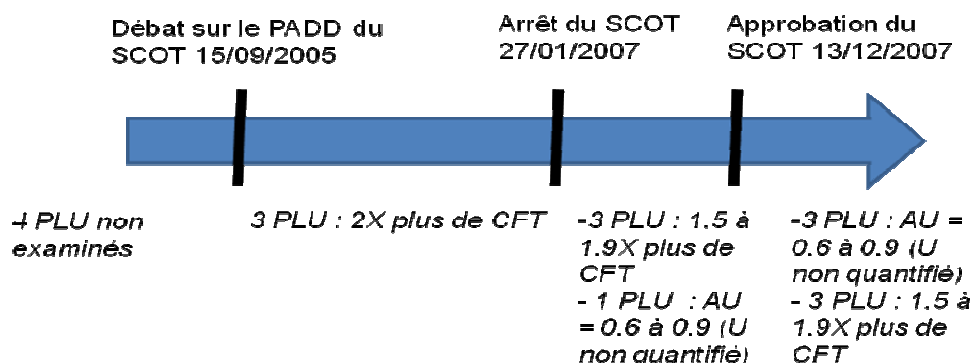
- Hétérogénéité du traitement des données
- Toutes les données ne sont pas renseignées
- Difficultés à faire une analyse comparative des PLU mais quelques grandes tendances se dessinent

**Analyse des capacités foncières totales (CFT) prévues dans les PLU :**

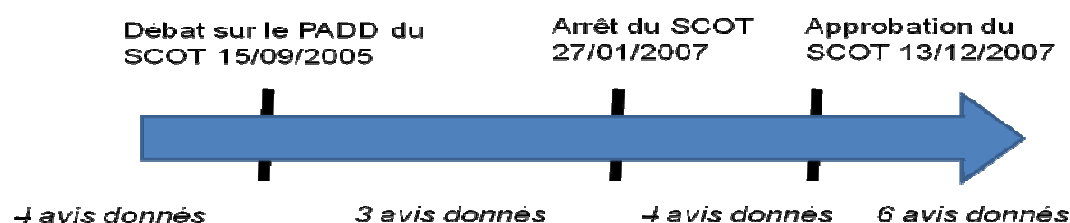
- 3 PLU disposent de 2X plus de CFT que celles prévues au SCOT
- 6 PLU disposent de 1,5 à 1,9 X plus de CFT que celles prévues au SCOT
- 4 PLU disposent de capacités en zone AU de 0,6 à 0,9 X celles prévues au SCOT (capacités en U n'étant pas quantifiées)



## Capacités foncières des PLU au regard de leur date d'approbation



## Avis donnés par le Syndicat Mixte en tant que personnes publiques associées :



## Avis donnés sur la base de la compatibilité du projet communal avec le SCOT

- 17 avis favorables avec réserves plus ou moins importantes

Monsieur MENUET précise que la date de 2005 retenue, correspond à la date où les élus ont validé un projet de territoire au travers du PADD du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné.

## EN CONCLUSION :

Grace au travail et aux échanges faits avec les communes concernées tout au long de leur procédure, tous les avis donnés par le Syndicat Mixte en tant que personne publique associée ont été des avis **FAVORABLES**.

Les avis ont tous été argumentés et les remarques ou réserves associées à l'avis n'avaient pour objectifs que :

- d'apporter de la compréhension ou de la clarté dans la présentation des documents soumis à l'administration
- de limiter la fragilité juridique de certains contenus des PLU.

Tous les PLU ont eu un avis FAVORABLE avec plus ou moins de réserves. Même si les PLU présentaient des surfaces, construites et destinées à la construction, supérieures aux prévisions du SCOT, les avis favorables qui ont été émis, ont été donnés sur la base d'un projet communal cohérent (le projet communal doit être cohérent avec sa traduction graphique), et qui répondait au contexte de la commune et aux orientations générales du SCOT. Les projets ont été évalués sur la notion de **COMPATIBILITE** comme le prévoit le code de l'urbanisme.

Monsieur MENUET conclut donc que la souplesse existe dans la mise en œuvre du SCOT, même bien au-delà de ce que certains aiment à laisser croire, mais qu'il ne faut pas que ces conclusions ou constats deviennent des hypothèses de travail. Les communes qui présenteraient un projet incohérent et incompatible avec les orientations générales du SCOT auraient un avis défavorable.

13. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

**AVIS EMIS PAR LE SYNDICAT MIXTE – ANNEE 2010**

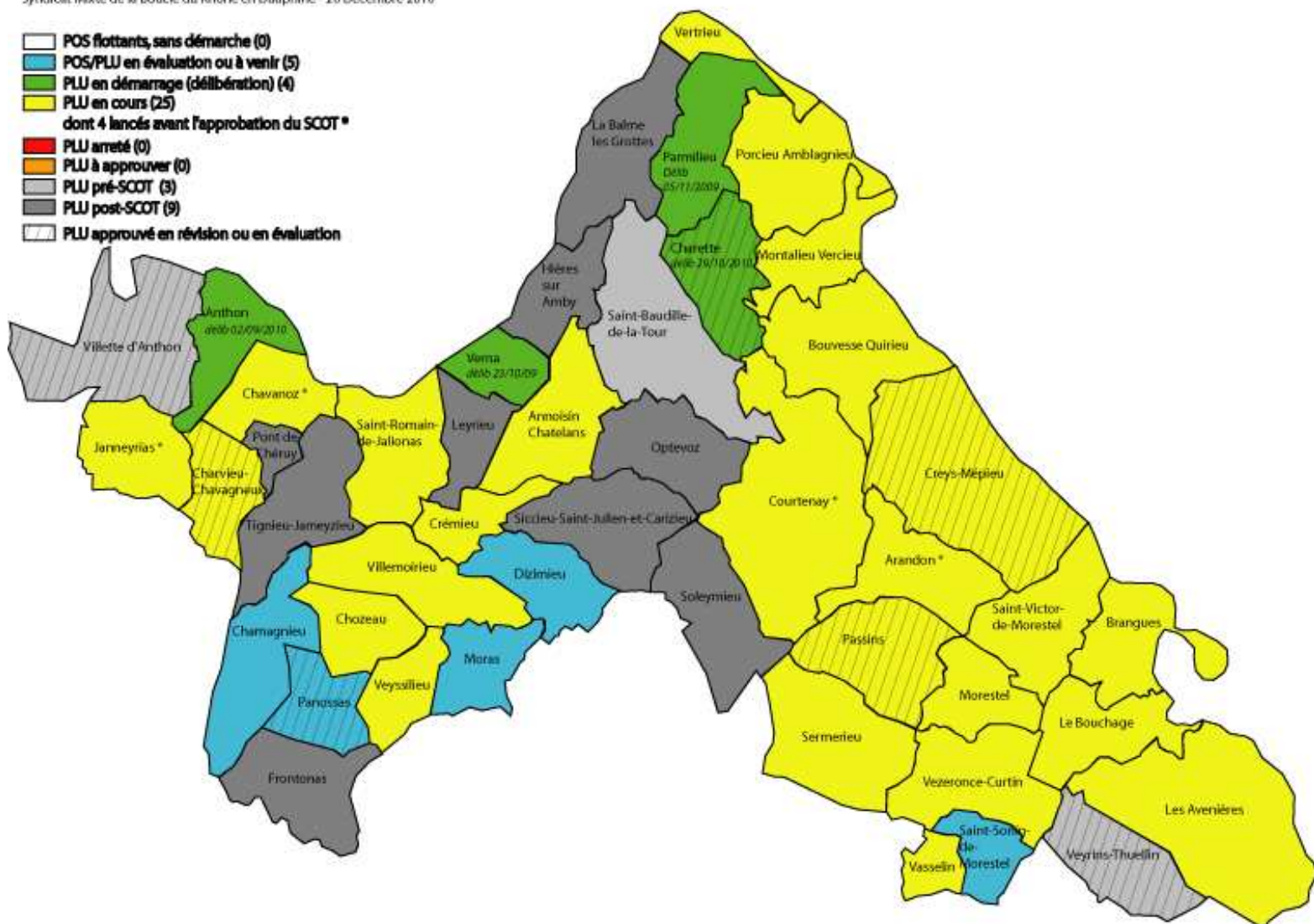
Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date de l'avis	Date envoi	Nature de l'avis
Commune de Morestel	Avis sur le projet de modification de POS	22 janvier 2010	26 février (fin enquête publique)	4 février 2010	23 février 2010	Favorable
SEPAL	Avis sur le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise	13 janvier 2010	13 Avril 2010	8 avril 2010	9 avril 2010	Absence de quorum en bureau - Contribution formulée et non avis officiel
Villette d'Anthon	Avis sur le projet de révision simplifiée du PLU	26 juillet 2010	21 Septembre 2010 (réunion PPA)	16 septembre 2010	20 septembre	Favorable
Frontonas	Avis sur le projet de révision simplifiée du PLU	29 novembre 2010 / 8 décembre 2010	13 décembre 2010 (réunion PPA)	6 décembre 2010	13 décembre 2010 (participation à la réunion)	Favorable

- **La situation des documents d'urbanisme :**

# Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné 20 Décembre 2010

-  POS flottants, sans démarche (0)
-  POS/PLU en évaluation ou à venir (5)
-  PLU en démarrage (délibération) (4)
-  PLU en cours (25)  
dont 4 lancés avant l'approbation du SCOT \*
-  PLU arrêté (0)
-  PLU à approuver (0)
-  PLU pré-SCOT (3)
-  PLU post-SCOT (9)
-  PLU approuvé en révision ou en évaluation



## 14. Information sur les recours juridiques à l'encontre du SCOT

**Le Bureau syndical a été informé le 22 novembre dernier des faits suivants :**

Depuis le dernier conseil :

1/ Concernant le recours juridique en cours (propriétaire de Bouvesse Quirieu contre Le Préfet et le Syndicat Mixte) :

- Un avocat a été désigné pour représenter le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif (TA)
  - Le mémoire en défense du Préfet nous a été transmis
  - L'avocat désigné pour représenter le Syndicat Mixte travaille sur le mémoire en défense
- le mémoire en défense du Syndicat Mixte a été transmis au TA le 24 novembre 2010.

2/ Comme indiqué lors du précédent conseil syndical, le Syndicat Mixte a reçu le 2 novembre un nouveau recours (enregistré au TA le 21/10/2010) du même propriétaire de Bouvesse Quirieu contre le Syndicat Mixte suite au refus du Syndicat Mixte d'abroger le SCOT (courrier adressé par le propriétaire au Syndicat Mixte le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Le nouveau recours se fonde sur les mêmes arguments que le premier recours.

A venir

- l'avocat a été désigné auprès du TA pour représenter le Syndicat Mixte et prépare le mémoire en défense.

Une enquête a été réalisée par l'agence de communication BIG BANG COMMUNICATION afin de faire un point sur le niveau de connaissance, par les élus, du Syndicat Mixte et de ses missions avant de définir un plan de communication pour les années à venir.

Remerciements aux personnes interrogées lors de l'enquête téléphonique réalisée sous couvert de l'anonymat.

**Ce point d'information a été présenté en Bureau syndical qui a convenu de le mettre à l'ordre du jour du Conseil syndical du 9 décembre 2010.**

**Les membres du Bureau ont souhaité qu'une restitution de l'enquête soit proposée en détaillant la méthodologie retenue par l'agence de communication.**

#### **METHODOLOGIE RETENUE :**

3 types d'élus interrogés : conseillers syndicaux / communautaires / municipaux

Liste des conseillers transmise à BIG BANG – tirage au sort des personnes interrogées

Au total 16 personnes interrogées : CCIC : 8 – CCPC : 5 – CCPDLs : 2 – TJ : 1

Entretien téléphonique semi-directif selon un questionnaire élaboré par BIG BANG et validé par le Syndicat Mixte avant le démarrage de l'enquête.

Enquête réalisée sous couvert de l'anonymat

#### **RESULTATS DE L'ENQUETE :**

##### **Thème 1 : connaissance de l'existence du Syndicat Mixte**

- Bonne connaissance au niveau des conseillers syndicaux mais moindre à l'échelle communautaire et quasi inexistante à l'échelle municipale.

##### **Thème 2 : Perception / Action**

- Pas de doute sur les compétences et la légitimité du Symbord même avec des perceptions quelquefois contradictoires.
- Pour les conseillers communautaires et municipaux : souvent éloigné des préoccupations des communes

##### **Thème 3 : Communication du Syndicat Mixte**

- Pour le niveau Conseillers syndicaux : Partagé entre trop d'infos et pas assez
- Conseiller communautaires et municipaux : Positionnement de la structure mal identifié, discours de spécialistes peu compréhensible.

#### **ELEMENTS DE REFLEXION :**

##### **Assoir le caractère légitime de la structure**

Au travers des missions

##### **Accepter et endosser le rôle pédagogique**

Renforcer la transparence – Etre en assistance technique aux élus

##### **Conclusion :**

Faire connaître les compétences par de l'information sur différents supports  
Créer plus de lien par des rencontres, des réunions.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite connaître le coût de cette enquête.

Monsieur MENUET répond que toutes les actions de communication menées par le Syndicat Mixte en 2010 ont représenté un montant de 4000 euros.

16. Calendrier des réunions du 1<sup>er</sup> semestre 2011

Les membres du Bureau syndical ont souhaité mettre à l'ordre du jour un planning prévisionnel des réunions du Syndicat Mixte pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 en précisant qu'une fois établi il ne fasse plus l'objet de modifications ultérieures.

**PROGRAMME DES REUNIONS DU SYMBORD  
1<sup>er</sup> SEMESTRE 2011**

18h – locaux de la CCIC à Villemoirieu

**Jeudi 10 février 2011 : Bureau syndical**

**Jeudi 24 février 2011 : Conseil syndical (Débat d'Orientations Budgétaires)**

**Jeudi 17 mars 2011 : Bureau syndical**

**Jeudi 31 mars 2011 : Conseil syndical (Vote du Budget)**

**Jeudi 26 mai 2011 : Bureau syndical**

**Jeudi 16 juin 2011 : Conseil syndical**

17. Questions diverses

Monsieur MENUET annonce le départ de Pamela REYMOND, chef de projet SCOT du Syndicat Mixte qui est recrutée par la Ville de ST PRIEST afin de diriger leur service urbanisme.  
Il précise qu'un recrutement va être lancé prochainement.

Monsieur MENUET clôt la séance à 20H45 et invite l'ensemble des élus et techniciens à partager le verre de l'amitié pour marquer la fin des travaux du conseil syndical pour l'année 2010.